

Accueil en détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants et d'éducation du second degré et le corps des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère de l'éducation nationale au sein de l'académie de Nancy-Metz pour la rentrée scolaire 2019

Procédure et date limite de candidature

La note de service n°2018-141 du 3 décembre 2018, parue au bulletin officiel de l'éducation nationale n°45 du 6 décembre 2018, précise les règles applicables au détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants et d'éducation du second degré et le corps des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère de l'éducation nationale.

Les dossiers de candidature, constitués selon les instructions de la note précitée, devront parvenir pour le **31 janvier 2019, délai de rigueur**, à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Nancy-Metz
Division des personnels enseignants, d'éducation et
psychologues de l'éducation nationale
2 rue Philippe de Gueldres
CO n°13 – 54035 NANCY Cedex

Les dossiers parvenus au rectorat après cette date ne pourront pas être pris en compte en raison du délai d'instruction nécessaire.